

*Syndicat Intercommunal  
à Vocation Multiple  
de la Région de CLUSES  
185 avenue de l'Eau Vive  
BP 60062  
74311 THYEZ CEDEX  
Tél. : 04.50.98.43.14  
Fax : 04.50.98.70.57*

AA/MG

**sivom**  
DE LA RÉGION DE CLUSES  
Haute-Savoie

2017

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL  
DU JEUDI 9 MARS 2017**

Après avoir procédé à la désignation de Pascal DUCRETTET, en qualité de secrétaire de séance, le Comité syndical, qui s'est réuni à partir de 19 heures à la salle annexe de VOUGY, a,

- Pris acte des informations communiquées par le Président, portant sur les événements malheureux qui ont marqué la vie de notre syndicat, depuis la dernière séance du Comité syndical.
- Approuvé le procès-verbal de la séance du Comité syndical en date du 7 décembre 2016.

Puis, le Comité syndical a, à l'unanimité :

➤ **« ADMINISTRATION GENERALE »**

- 1° - Autorisé la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire par voie électronique et utilisé le dispositif ADULLACT via l'Association des Maires de HAUTE-SAVOIE, comme support de télétransmission (Délibération n° 2017-01).
- 2° - Retiré la délibération n° 2016-39 en date du 7 décembre 2016, constaté que la compétence « Affaires scolaires » n'est plus exercée par notre syndicat et s'engagé à réaliser une modification statutaire visant à supprimer la carte « Affaires scolaires » (Délibération n° 2017-02).
- 3° - Approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2016, portant sur le budget principal, dressé par Monsieur le Trésorier de CLUSES, comptable public de notre syndicat (Délibération n° 2017-03).
- 4° - Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2016, portant sur le budget principal et arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2016, qui font apparaître un excédent global net de clôture de 202 349,72 euros (Délibération n° 2017-04).
- 5° - Affecté le résultat excédentaire de la section de fonctionnement constaté au Compte Administratif de l'exercice 2016, à hauteur de 64 359,57 euros, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde étant repris en excédent de fonctionnement reporté (Délibération n° 2017-05).
- 6° - Débattu des orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2017, portant sur le budget principal, qui seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration du document budgétaire correspondant (Délibération n°2017-06).

➤ COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »


- 7° - Approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2016, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif, dressé par Monsieur le Trésorier de CLUSES, comptable public de notre syndicat (Délibération n° 2017-07).
- 8° - Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2016, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif et arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2016, qui font apparaître un excédent global net de clôture de 263 845,41 euros (Délibération n° 2017-08).
- 9° - Affecté le résultat excédentaire de la section d'exploitation constaté au Compte Administratif de l'exercice 2016, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif, à hauteur de 616 041,52 euros, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde étant repris en excédent d'exploitation reporté (Délibération n°2017-09).
- 10° - Débattu des orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2017, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif, qui seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration du document budgétaire correspondant (Délibération n°2017-10).

➤ COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »

- 11° - Approuvé le contenu de la convention définissant les modalités de mise à disposition d'un espace extérieur sur le site de l'usine de traitement des déchets de MARIGNIER, destiné au stockage de colonnes aériennes dont la CC4R est propriétaire, au profit de la CC4R et autorisé Monsieur le Président à signer cette convention (Délibération n° 2017-11).
- 12° - Approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2016, portant sur le budget annexe traitement des déchets, dressé par Monsieur le Trésorier de CLUSES, comptable public de notre syndicat (Délibération n° 2017-12).
- 13° - Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2016, portant sur le budget annexe traitement des déchets et arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2016, qui font apparaître un excédent global net de clôture de 642 671,58 euros (Délibération n° 2017-13).
- 14° - Affecté le résultat excédentaire de la section d'exploitation constaté au Compte Administratif de l'exercice 2016 portant sur le budget annexe traitement des déchets, à hauteur de 292 473,28 euros, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde étant repris en excédent d'exploitation reporté (Délibération n° 2017-14).
- 15° - Débattu des orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2017, portant sur le budget annexe traitement des déchets, qui seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration du document budgétaire correspondant (Délibération n°2017-15).

Le contenu détaillé de ces délibérations est consultable dans les locaux du SIVOM.

Fait à THYEZ, le 13 mars 2017

Le Président,  
  
Gilbert CATALA.

